

# Le parc naturel régional du Morvan renonce à ses exigences sur la gestion forestière

12 décembre 2019



---

En septembre 2019, *Reporterre* avait mené une enquête sur le bras de fer qui opposait l'État au parc naturel régional du Morvan.. Ce dernier souhaitait mieux réguler les coupes rases qui sévissent dans ses forêts et dégradent les écosystèmes.

Malgré la mobilisation des citoyens et des élus locaux, le parc a finalement dû céder et renoncer à son droit de regard sur la gestion forestière. La préfecture, en ne reconnaissant pas sa charte, menaçait de lui retirer ses subventions.

Pour rappel, le parc exigeait que les coupes rases soient soumises à autorisation préfectorale à

partir de 0,5 hectare au lieu de 4 aujourd'hui. Il demandait aussi à être consulté lors de l'élaboration des plans de gestion et pour les autorisations de coupes.

Pour accompagner ces demandes, une pétition avait été lancée par l'association Canopée. Elle avait récolté plus de 18.000 signatures. Le 17 novembre 2019, 550 citoyens avait également manifesté sur place pour demander l'interdiction des coupes rases.

Une manche est perdue pour les écologistes mais pas la bataille. Plusieurs parlementaires ont émis l'idée d'une modification législative pour permettre aux citoyens et aux élus de se « réapproprier leur bien commun et de mieux réguler les excès de la sylviculture industrielle.

- **Source** : *Reporterre*
- **Photo** : © Roxanne Gauthier/Reporterre

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-Parc-du-Morvan-renonce-a-ses-exigences-sur-la-gestion-forestiere>